

## Session d'Octobre 2015

Membres en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mil quinze,  
Le deux octobre à 19 h 30,  
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-Potier  
(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à  
la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL  
Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 28 septembre  
2015

**Présents:** MM. ACCOLAS, CARDONEL, DELAHAYES,  
DUBOIS, DAUMIN, DOLLET, ESMOINGT, RIVIERE,  
SZABO. Mmes AUDOUSSET, CHIROL, FENECK,  
VAUR.

**Absents :** Bruno DELAGE représenté par Nadine  
CHIROL et Karine GAMBADE représentée par Bernard  
SZABO.

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

### **Délibération n°2015-10-57 : Aménagement de deux logements locatifs sociaux - plan de financement global.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
après en avoir délibéré, décide, concernant l'aménagement de 2 logements locatifs sis  
32 place du marché 18360 SAULZAIS LE POTIER, de retenir le plan de financement  
suivant:

Lot n° 1	: LANOE	: HT :	15.453,81 €
MACONNERIE GROS ŒUVRE.			
Lot n° 2	: WEBERT	: HT :	6.460,07 €
CHARPENTE BOIS PLANCHERS ESCALIERS			
Lot n° 3	: GENICHON	: HT :	4.943,50 €
COUVERTURE			
Lot n° 4	: AUBAILLY	: HT :	24.561,10 €
MENUISERIE			
Lot n° 5	: LASSOUT	: HT :	29.474,21 €
PLATRERIE			
Lot n° 6	: SMAC	: HT :	4.550,54 €
CARRELAGE			
Lot n° 7	: LOYE ELEC	: HT :	13.076,00 €
ELECTRICITE			
Lot n° 8	: GILARDET	: HT :	13.237,00 €
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE			
			-----
TOTAL TRAVAUX		: HT :	111.756,23 €

Honoraires Architecte	: HT :	18.525,00 €
Contrôle S.P.S. et divers	: HT :	5.132,46 €
-----		
TOTAL OPERATION	: HT :	135.413,69 €
T.V.A.(7,10 et 20%)	:	13.771,40 €
-----		
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>: TTC :</b>	<b>149.185,09 €</b>

#### FINANCEMENT :

<b>REPORT</b>	<b>: TTC :</b>	<b>149.185,09 €</b>
Subvention PALULOS soit	:	0,00 €
Subvention PLAI soit	:	1.500,00 €
Subvention DETR (PAM) soit	:	42.800,00 €
Subvention DETR (PLAI) soit	:	10.800,00 €
Subvention Conseil Général PAM	:	9.000,00 €
Subvention Conseil Général PLAI	:	4.789,00 €
Subvention Région	:	17.300,00 €
Subvention SDE 18	:	2.457,40 €
Prêt CDC PAM sur 20 ans	:	50.500,00 €
Prêt CDC PLAI sur 10 ans	:	8.500,00 €
Apport communal	:	1.538,69 €
-----		
<b>TOTAL FINANCEMENT TTC</b>	<b>: 149.185,09 €</b>	

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir pour ce faire ainsi que pour signer la convention de location avec l'Etat et tous les actes liés à ce plan de financement.

Les subventions de la région et du SDE 18 étant en cours d'attribution, l'apport communal serait augmenté à due concurrence des montants non retenus.

#### **Délibération n°2015-10-58 : Aménagement de deux logements locatifs sociaux – Plan de financement PAM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide, concernant l'aménagement de 2 logements locatifs sis 32 place du marché 18360 SAULZAIS LE POTIER, de retenir le plan de financement suivant:

#### **FINANCEMENT DU LOGEMENT PAM (coût des travaux réparti au prorata des surfaces soit 79,85%)**

Lot n° 1	: LANOE	: HT :	12.339,87 €
MACONNERIE GROS ŒUVRE.			
Lot n° 2	: WEBERT	: HT :	5.158,37 €
CHARPENTE BOIS PLANCHERS ESCALIERS			
Lot n° 3	: GENICHON	: HT :	3.947,38 €
COUVERTURE			

Lot n° 4	: AUBAILLY	: HT :	19.612,04 €
MENUISERIE			
Lot n° 5	: LASSOUT	: HT :	23.535,16 €
PLATRERIE			
Lot n° 6	: SMAC	: HT :	3.633,60 €
CARRELAGE			
Lot n° 7	: LOYE ELEC	: HT :	10.441,19 €
ELECTRICITE			
Lot n° 8	: GILARDET	: HT :	10.569,74 €
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE			

TOTAL TRAVAUX	: HT :	89.237,35 €
Honoraires Architecte	: HT :	14.792,21 €
Contrôle S.P.S. et div.	: HT :	4.098,27 €

TOTAL OPERATION	: HT :	108.127,83 €
T.V.A. (7,10 et 20%)	:	10.996,46 €

**TOTAL OPERATION : TTC : 119.124,29 €**

#### FINANCEMENT :

**REPORT TTC : 119.124,29 €**

Subvention PAM soit	:	0,00 €
Subvention DETR PAM soit	:	42.800,00 €
Subvention Conseil Général PAM	:	9.000,00 €
Subvention Région (QP PAM)	:	13.814,05 €
Subvention SDE 18 (QP PAM)	:	1.962,23 €
Prêt CDC PAM sur 20 ans	:	50.500,00 €
Apport communal	:	1.048,01 €

**TOTAL FINANCEMENT TTC : 119.124,29 €**

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir pour ce faire ainsi que pour signer la convention de location avec l'Etat et tous les actes liés à ce plan de financement.

Les subventions de la région et du SDE 18 étant en cours d'attribution, l'apport communal serait augmenté à due concurrence des montants non retenus.

#### **Délibération n°2015-10-59 : Aménagement de deux logements locatifs sociaux – Plan de Financement PLAI**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré décide, concernant l'aménagement de 2 logements locatifs sis 32 place du marché 18360 SAULZAIS LE POTIER, de retenir le plan de financement suivant:

**FINANCEMENT DU LOGEMENT PLAI (coût des travaux réparti au prorata des surfaces soit 20,15%)**

Lot n° 1	: LANOE	: HT :	3.113,94 €
MACONNERIE GROS ŒUVRE.			
Lot n° 2	: WEBERT	: HT :	1.301,70 €
CHARPENTE BOIS PLANCHERS ESCALIERS			
Lot n° 3	: GENICHON	: HT :	996,12 €
COUVERTURE			
Lot n° 4	: AUBAILLY	: HT :	4.949,06 €
MENUISERIE			
Lot n° 5	: LASSOUT	: HT :	5.939,05 €
PLATRERIE			
Lot n° 6	: SMAC	: HT :	916,94 €
CARRELAGE			
Lot n° 7	: LOYE ELEC	: HT :	2.634,81 €
ELECTRICITE			
Lot n° 8	: GILARDET	: HT :	2.667,26 €
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE			
			-----
TOTAL TRAVAUX		: HT :	22.518,88 €
Honoraires Architecte		: HT :	3.732,79 €
Contrôle S.P.S. et divers		: HT :	1.034,19 €
			-----
TOTAL OPERATION		: HT :	27.285,86 €
T.V.A. (7,10 et 20%)		:	2.774,94 €
			-----
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>: TTC :</b>	<b>30.060,80 €</b>

**FINANCEMENT :**

<b>REPORT</b>		<b>TTC : 30.060,80 €</b>
Subvention PLAI	soit	: 1.500,00 €
Subvention DETR PLAI	soit	: 10.800,00 €
Subvention Conseil Général PLAI		: 4.789,00 €
Subvention Région (QP PLAI)		: 3.485,95 €
Subvention SDE 18 (QP PLAI)		: 495,17 €
Prêt CDC PLAI sur 10 ans		: 8.500,00 €
Apport communal		: 490,68 €
-----		
<b>TOTAL FINANCEMENT TTC</b>		<b>30.060,80 €</b>

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir pour ce faire ainsi que pour signer la convention de location avec l'Etat et tous les actes liés à ce projet.

Les subventions de la région et du SDE 18 étant en cours d'attribution, l'apport communal serait augmenté à due concurrence des montants non retenus.

**Délibération n°2015-10-60 : Prêts pour le financement de l'aménagement des logements sociaux.**

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 59.000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'aménagement de deux logements locatifs sociaux 32, place du marché – 18360 SAULZAIS LE POTIER

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, la commune de Saulzais-le-Potier est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt pour un montant total de 59.000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM
<b>Montant :</b>	50.500,00 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt</b>	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Amortissement déduit avec intérêts différés</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> </ul> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

**Ligne du prêt 2 :**

--	--

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI
<b>Montant :</b>	8.500,00 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt</b>	10 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – <b>0,20 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></li> </ul>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> </ul> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

A cet effet, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise son maire, Gérard CARDONEL, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Délibération n°2015-10-61 :** Frais de scolarité – participation de la commune de Faverdines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de fixer la participation aux frais de scolarité de la Mairie de FAVERDINES à 650 euros par enfant.

Pour l'année scolaire 2015/2016, 6 élèves de la commune de FAVERDINES sont scolarisés à SAULZAIS le POTIER. Cela représente donc une participation de 3.900 €.

**Délibération n°2015-10-62 :** Elaboration de l'Agenda d'accessibilité programmée.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de Saulzais-le-Potier s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public.

La commune de Saulzais-le-Potier va élaborer un ou plusieurs Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements. Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Ces agendas seront déposés en Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agenda d'Accessibilité, sous réserve que les finances de la commune le permette, pour finir de mettre en conformité les locaux et autorise monsieur le maire à prendre toute décision, signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.